

**Du :** Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

**Pour :** Information et communication

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Jeunesse : L'animation t'intéresse ?

Tu as entre 17 et 25 ans ? Tu souhaites devenir animateur auprès des enfants ? Trouver un emploi saisonnier ? Te forger une expérience professionnelle valorisante ? Alors n'attends pas et passe ton BAFA avec la Communauté de Communes du Clermontais.



Dans le cadre de sa politique jeunesse et pour favoriser l'emploi des jeunes, la Communauté de Communes du Clermontais aide les 17/25 ans à « passer le BAFA » en organisant une nouvelle session de formation sur le Clermontais et en mettant à leur disposition un soutien financier ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

Les jeunes motivés par l'animation n'ont pas toujours les moyens de financer leur formation BAFA ou de participer à de telles formations pour des raisons d'éloignement des centres de formation.

Face à ces difficultés, la Communauté de Communes du Clermontais a décidé de leur venir en aide !

En avril dernier, elle avait ainsi organisé à titre expérimental une formation BAFA à Clermont l'Hérault pour 20 stagiaires et mis en place un dispositif de prise en charge financière pour 15 d'entre eux.

Compte tenu du succès remporté par cette première session, elle renouvelle cette action en 2012.

## A quoi ça sert le BAFA ?

### Le BAFA, c'est quoi ?

Le BAFA est un diplôme délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Il permet d'encadrer des jeunes de 3 à 17 ans au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) qui regroupent les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) plus connus sous le nom de colonies de vacances et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), plus connus sous le nom de centres aérés ou centres de loisirs.

Le BAFA permet de travailler dès 17 ans et demi pendant les vacances scolaires et durant l'année scolaire. C'est également une expérience professionnelle valorisante ainsi qu'une excellente porte d'entrée vers les carrières de l'animation.

### Quelles sont les fonctions d'un animateur ?

Être animateur ne se résume pas à savoir mener quelques jeux ou accompagner des sorties, c'est une véritable mission éducative définie par l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007.

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme. Il doit assurer la sécurité physique et morale des mineurs, et pour cela il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et anime la vie quotidienne, et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs : jeux, animations, activités manuelles. Il doit être aussi capable d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Cette diversité de tâches permet de construire une expérience personnelle et professionnelle enrichissante et valorisante.

**Pour être animateur, il faut donc aimer la vie en collectivité et le travail en équipe, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout s'intéresser aux enfants.**

### Quelles sont les conditions nécessaires pour passer son BAFA ?

- Avoir 17 ans minimum
- Suivre une formation pendant les vacances scolaires préparant les candidats à :
  - Apprendre les différentes techniques d'animation,
  - Construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents,
  - Préparer, au sein d'une équipe la mise en œuvre d'un projet pédagogique,
  - Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets,
  - Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe,
  - Appréhender les responsabilités d'un animateur,
  - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

## Une nouvelle formation BAFA sur le Clermontais

Cette formation est ouverte pour 40 stagiaires. Et pour faciliter son accès au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Clermontais cofinance 20 formations. Pour obtenir le soutien financier intercommunal, les stagiaires doivent participer à une sélection et remplir certains critères.

Cette formation assurée par l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) se déroule en trois parties. La première partie aura lieu du 7 avril au 14 avril 2012 à Clermont l'Hérault, dans les locaux du Lycée le cep d'Or.

### Le déroulement de la formation BAFA

	1 <sup>er</sup> stage	2 <sup>ème</sup> stage	3 <sup>ème</sup> stage
Type de stage	<b>Théorique</b> Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur. A l'issue de la session et après validation tu es considéré comme animateur stagiaire.	<b>Pratique</b> Permet de mettre en pratique les acquis théoriques.	<b>Approfondissement ou qualification</b> <b>Approfondissement :</b> permet de compléter et d'analyser les acquis de la formation sur une thématique <b>Qualification :</b> permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé et notamment la surveillance de baignade.
Durée	8 jours	14 jours	6 jours
Période	Du 7 au 14 avril 2012	Entre le 16 avril 2012 et le 4 janvier 2013	Vacances de février 2013
Lieu	Demi – pension Lycée Le Cep d'Or Clermont l'Hérault	Dans un des pôles de la Communautés de Communes du Clermontais	

Ces étapes doivent être validées dans l'ordre et dans un délai de 30 mois. Au terme de ces différentes étapes et après délibération d'un jury bafa de la direction départementale de la cohésion sociale de votre lieu de domicile, le diplôme est délivré.

## Combien ça coute ?

Il faut compter normalement 1000 € pour « Passer son BAFA ». Grâce à l'action de la Communauté de Communes les coûts de formation sont beaucoup moins élevés :

	<b>1<sup>er</sup> stage – stage théorique</b>	<b>3<sup>ème</sup> stage – stage d'approfondissement</b>
Sans le soutien financier de la CCC	230 € pour l'organisme de formation 48 € (6 € X 8) pour les repas	210 € pour l'organisme de formation 36 € (6 € X 6) pour les repas
Avec le soutien financier de la CCC	<b>0 €</b>	210 € pour l'organisme de formation 36 € (6 € X 6) pour les repas

## Conditions d'admission et modalités de sélection des stagiaires pour la prise en charge financière :

- Avoir 17 ans révolus la veille du début de la formation,
- Etre très motivé.
- Etre résident sur le territoire de la Communauté de Communes, pour pouvoir prétendre à la prise en charge financière.

**1 >** Retirer et déposer un dossier de candidature au plus tard le **16 mars 2012**.

**2 >** Si le dossier de candidature est retenu, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de l'organisme de formation,

**3 >** Si le dossier de candidature est retenu ainsi que la prise en charge financière par la Communauté de Communes du Clermontais, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de la Communauté de Communes ainsi qu'une convention, fixant les obligations de chaque partie, à retourner signée.

## Et après ?

Avec la mise en place de ce dispositif la Communauté de Communes du Clermontais permet aux 17/25 ans de se former à moindre coût, dans de bonnes conditions et sur le territoire.

Elle leur ouvre également de nouvelles perspectives professionnelles, notamment avec la possibilité d'intégrer une fois le diplôme obtenu, les équipes d'animateurs des différents pôles de l'Accueil de Loisirs.

Elle leur permet ensuite de découvrir s'ils ont une véritable vocation pour l'animation et d'évoluer professionnellement via le BAFD qui leur permettra d'occuper la fonction de directeur et via les diplômes professionnels de l'animation qui leur permettront eux d'en faire un métier à temps plein.

## Infos. pratiques

### Pour participer à cette formation et « Passer son Bafa »

1 > Retirer et déposer un dossier de candidature au plus tard le **16 mars** 2012 comprenant :

- *Lettre de motivation*
- *Photocopie de la carte d'identité*
- *Autorisation parentale pour les mineurs*
- *Attestation de domicile, pour les candidats qui sollicitent la prise en charge financière de la Communauté de Communes du Clermontais*

2 > Si le dossier de candidature est retenu, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de l'organisme de formation,

3 > Si le dossier de candidature est retenu ainsi que la prise en charge financière par la Communauté de Communes du Clermontais, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de la Communauté de Communes ainsi qu'une convention, fixant les obligations de chaque partie, à retourner signée.

Le dossier est téléchargeable : [www.cc-cclermontais.fr](http://www.cc-cclermontais.fr)

---

**Contact presse : Tel : 04 67 88 95 50**

*Lysiane Estrada, responsable de la communication*

*Richard Fernandez, responsable du service jeunesse*